



LE CHÂTEAU DE CHILLON

CINQUANTENAIRE  
DE LA SOCIÉTÉ DES ENCAVEURS  
DE VINS SUISSES

BUT (extrait des statuts)

La Société a pour but :

- de sauvegarder les intérêts économiques et professionnels de ses membres;
- de promouvoir les œuvres économiques qui leur sont utiles;
- de maintenir la liaison entre ses membres, entre ses membres et les différentes corporations similaires, ainsi qu'avec les autorités cantonales et fédérales;
- d'étudier et proposer des solutions pour tous les problèmes intéressant l'encavage et l'écoulement des vins suisses, dont la prise en charge;
- de poursuivre toute autre activité se rapportant directement ou indirectement aux buts ci-dessus.

Elle pourra mettre à la disposition de ses adhérents des statistiques et une documentation aussi complète que possible, ainsi que tout autre service susceptible de faciliter leur activité économique, sociale et professionnelle.

## MESSAGE PRESIDENTIEL

L'alerte jubilaire que nous fêtons aujourd'hui est fière de son parcours et ce n'est pas son président qui la contredira. Il est intéressant de constater comme l'histoire se répète et de voir que les responsables d'aujourd'hui sont confrontés aux problèmes d'hier avec toutefois un contexte différent. L'encaveur a un rôle important à jouer. Prendre en charge des récoltes est une chose, vinifier et commercialiser des vins répondant aux désirs du consommateur en est une autre. Si le peuple suisse a désiré prendre du recul par rapport à l'Europe, il est toutefois impératif que les responsables de notre économie s'adaptent aux normes de la communauté.

Notre chance réside dans la qualité de nos vins et l'encaveur d'aujourd'hui se doit d'être le conseiller du vigneron afin de garantir à long terme l'avenir de notre profession. Avec un arrêté fédéral réglant les normes de production et une profession prête à se donner les moyens de ses ambitions, nous pouvons envisager l'avenir avec confiance et la Société des encaveurs restera ce pilier nécessaire à l'édifice de la branche viti-vinicole avec les mêmes buts et les mêmes objectifs : défendre les intérêts de ses membres qui ont la responsabilité d'encaver et de promouvoir des millésimes différents.



## PRINCIPAUX EVENEMENTS POUR NOTRE SOCIETE AU COURS DES CIN-QUANTE ANS ECOULES

- Le 30 juin 1943 a lieu à Lausanne, dans les locaux du Cercle démocratique, l'assemblée constitutive de la Société des encaveurs de vins suisses, dont le but principal est de faire entendre la voix des encaveurs auprès des autorités fédérales et cantonales. Cinquante et une maisons sont représentées. Monsieur Henry Cottier, conseiller national, est nommé président.
- Dès sa constitution, le comité doit intervenir auprès du Service fédéral du contrôle des prix; ces derniers ne reviendront libres qu'en 1946.
- Le 12 juillet 1944, le Conseil fédéral adopte un arrêté fédéral sur le commerce des vins. C'est la naissance du concessionnement qui tient compte de deux éléments essentiels : l'exigence d'un permis pour exercer la profession de marchand de vins; l'instauration d'un contrôle de la comptabilité et des caves des titulaires de permis.
- Le 6 juillet 1947, le peuple accepte un nouvel article 31 bis de la constitution fédérale qui donne un fondement constitutionnel à la politique interventionniste de l'Etat. Cette même année, nous assistons à un recul de la vente des vins indigènes. Une prise en charge de 13 millions de litres coûte 8 millions de francs au Fonds vinicole.
- Le 3 octobre 1951, les Chambres fédérales adoptent une loi fédérale sur l'agriculture qui définit plus précisément le cadre de l'intervention de la Confédération. Le cadastre viticole est institutionnalisé. Pour la première fois, les chiffres de la récolte sont fournis par la Division de l'agriculture, à Berne, sur la base des déclarations obligatoires de la vendange.
- Contingentement des importations, prise en charge par les importateurs en cas d'excédents de vins du pays (10 millions de litres pour les récoltes 1950, 1951 et 1952), adaptation de la production au besoin du marché indigène et encouragement de la qualité sont les traits essentiels de la nouvelle législation. Les détails sont réglés dans l'Ordonnance sur la viticulture et le classement des produits viticoles, ou Statut du vin, du 18 décembre 1953.
- En 1955, nous assistons à la création de la section de la viticulture et de l'économie vinicole au sein du Département fédéral de l'économie publique. La Société des encaveurs de vins suisses obtient un siège dans la Commission d'experts de l'économie vinicole suisse.
- En 1956, encaveurs et producteurs mettent sur pied un projet d'accord de stabilisation des prix qui sera appliqué dès 1957. Une entente avait déjà été réalisée entre tous les membres de l'économie viti-vinicole pour les prix de la récolte 1956.
- En 1958, un arrêté du Conseil fédéral sur la viticulture complète la législation en la matière.
- Dès 1960, l'indice des prix de production n'est plus fixé par l'OFIAMT, mais calculé par une commission fédérale d'étude du prix de revient de la vigne.
- En 1964, de nombreux membres de notre société participent au concours des vins de l'Exposition nationale, à Lausanne.
- En 1965, nous assistons à une nouvelle prise en charge portant sur 10 millions de litres.
- En 1968, la Société des encaveurs de vins suisses fête ses vingt-cinq ans au Château d'Oron. Monsieur Paul Chaudet, ancien président de la Confédération, présente une conférence sur «la position de la Suisse dans l'Europe de demain».
- En 1969, les Chambres fédérales adoptent un nouvel arrêté fédéral sur la viticulture.

- Le 21 juin 1972, après trente ans de présidence, Monsieur Henry Cottier quitte ses fonctions; Maître Edmond Gay, avocat à Pully, lui succède. Monsieur Bécholey est nommé secrétaire de notre société.
- Le 12 juin 1975, Monsieur Marcel Rochat, de la maison Schenk S.A., à Rolle, succède à Maître Edmond Gay à la présidence.
- Le 31 août 1976, la Conférence des organisations viti-vinicoles suisses tient sa première séance à l'instigation de la Société des encaveurs de vins suisses. Elle regroupe l'ensemble des organisations de l'interprofession et est présidée par Monsieur Marcel Rochat.
- En 1979, entrée en vigueur d'un nouvel arrêté fédéral avec pouvoirs aux cantons d'élaborer des mesures d'application en matière de contrôle de la qualité.
- Le 31 mars 1980, Maître François-Daniel Golay, avocat à Lausanne, succède à Monsieur Michel Bécholey en qualité de secrétaire de notre société.
- En 1981, nous assistons à une flambée des prix à la production; l'Accord de stabilisation est devenu un gentleman agreement.  
De grandes quantités de vins blancs étrangers sont importées pour compenser le manque de production en Suisse.
- Le 14 mai 1981, Monsieur Walter Bühler, de la maison Orsat S.A., à Martigny, est élu à la présidence de notre société.
- En 1982, la roue tourne, nous encavons la récolte du siècle. Les encaveurs jouent le jeu en prenant en charge toute la récolte et en faisant face aux problèmes de logement.
- Le 19 décembre 1983, les Chambres fédérales adoptent l'Ordonnance sur la contribution aux frais de l'encavage des vins excédentaires des récoltes 1982 et 1983.
- Le 15 mars 1985, la Commission des cartels publie un rapport sur la viticulture romande.
- Le 14 avril 1985, Monsieur Kurt Furgler accorde des facilités d'importation pour les vins étrangers.
- En 1986, le Conseil fédéral présente un plan quinquennal d'assainissement (actions jus de raisin, raisin de table, moûts primeurs, vins industriels, subsides pour information, subsides pour exportation), programme lié à une réduction de la production.
- Lors de l'assemblée générale ordinaire de 1987, Monsieur Claude Jan, de la maison Schenk S.A., à Rolle, est élu président.
- Suite à un référendum lancé en 1989, le peuple rejette au printemps 1990, le projet de nouvel arrêté fédéral.
- En 1991, Monsieur Marcel Rochat, président d'honneur de notre société, dirige le comité d'organisation du Concours national des vins suisses, organisé pour le 700ème anniversaire de la Confédération.
- Cette même année, plusieurs révisions législatives sont en cours, concernant notamment l'Ordonnance sur les denrées alimentaires, le Statut du vin, le Règlement d'importation des vins rouges en vrac.
- Le 14 janvier 1992, décès de Monsieur Claude Jan. Monsieur Jean-René Germanier, de la maison «Le Bon Père», à Balavaud-Vétroz, préside notre société par intérim.
- En 1992, les Chambres fédérales adoptent un nouvel arrêté fédéral sur la viticulture.
- Le 2 juin 1992, Monsieur André Bochatay, de la maison Orsat S.A., à Martigny, est élu président de notre société.
- Le 4 juin 1993, forte de 63 membres, notre société fête ses cinquante ans au Château de Chillon.

## 50 ans de la SOCIETE DES ENCAVEURS DE VINS SUISSES

En 50 ans, la Société des encaveurs de vins suisses a toujours œuvré en faveur du vignoble de la Suisse romande.

Après les difficiles années de crise vinicole, entre 1929 et le début de la seconde guerre mondiale, nos aînés se sont réunis pour mieux défendre leurs intérêts. Ils ont notamment vécu la création des caves coopératives, sans avoir droit aux subsides pour leurs propres entreprises, alors qu'ils remplissaient une mission comparable depuis toujours.

Bien qu'étant membres de la Fédération suisse des négociants en vins, les fondateurs de la Société des encaveurs de vins suisses avaient d'autres conceptions de leurs responsabilités envers le vignoble romand. Ils ont défendu avec enthousiasme le rôle bien spécifique de l'encaveur : recevoir les récoltes qui se suivent et qui, en volume, peuvent être fort différentes d'une année à l'autre. Années déficitaires ou pléthoriques, les encaveurs ont rempli leur rôle avec le sentiment de servir notre vignoble.

Les six présidents et leurs comités ont dû affronter bien des difficultés. Mais avec courage et persévérance, ils ont défendu les intérêts de leurs adhérents et en même temps de la viticulture en Suisse occidentale.

Les problèmes sociaux, la rationalisation viti-vinicole, les progrès en vinification, les relations avec les viticulteurs et les autorités, furent des tâches agréables mais parfois ardues.

Grâce à son activité et à ses interventions, la Société des encaveurs de vins suisses a permis à ses membres de faire entendre leur voix et défendre leurs intérêts spécifiques. Elle a su se faire reconnaître comme un partenaire important et indispensable de l'économie viti-vinicole de notre pays.

La Société des encaveurs de vins suisses sera toujours, comme par le passé, très près du vignoble et elle restera fidèle à sa vocation. Son rôle de preneur en charge des récoltes mérite d'être mieux compris par les autorités et les hommes politiques.

L'encaveur est un trait d'union nécessaire entre la vigne et le consommateur.

## COMMISSIONS ET DELEGATIONS

Commission de spécialistes de l'économie vinicole suisse

Commission fédérale du commerce des vins

Conseil de fondation de l'Ecole supérieure de viticulture,  
d'œnologie et d'arboriculture (ESVOA)

Conférence des organisations viti-vinicoles suisses

Commission paritaire pour l'accord sur la formation du prix  
des vins indigènes

Commission fédérale des appellations d'origine contrôlée

Commission régionale de la Suisse romande

## PRESIDENTS

1943 - 1972	COTTIER Henry
1972 - 1975	GAY Edmond
1975 - 1981	ROCHAT Marcel
1981 - 1987	BUHRER Walter
1987 - 1992	JAN Claude
1992	GERMANIER Jean-René (par intérim)
dès 1992	BOCHATAY André

*MARSENS, votre imprimeur à Lausanne  
vous souhaite une cordiale bienvenue  
et vous transmet ses chaleureuses félicitations.*